

Budget Général

DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME,
POUR L'EXERCICE 1833.

TITRE PREMIER. — DETTE PUBLIQUE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
Art. 1.	Intérêts de la dette active inscrite au livre auxiliaire à Bruxelles	611,894 17	»	
— 2.	Intérêts et frais de l'emprunt de 48,000,000, autorisé par la loi du 14 décembre 1831 .	5,130,138 75	»	
— 3.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt et frais	1,026,031 75	»	7,768,084 67
— 4.	Intérêts à 6 p. % et frais de négociation à 2 p. % de la dette flottante, autorisée par la loi du 16 février 1833 (pour 10 mois) .	1,000,000 »	»	
CHAPITRE II.				
— uniq.	Intérêts de la dette viagère	10,000 »	»	10,000 »
CHAPITRE III.				
— uniq.	Intérêts de cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande.	»	160,000 »	160,000 »
CHAPITRE IV.				
— uniq.	Remboursement et intérêts de consignations dont les fonds sont en Hollande.	»	100,000 »	100,000 »
CHAPITRE V.				
	Pensions ecclésiastiques 975,048			
— 1.	— civiles 401,262	2,725,000 »	»	2,862,500 »
	— civiques de septembre. 207,000			
	— militaires 1,141,690			
— 2.	Traitemens d'attente	»	137,500 »	
CHAPITRE VI.				
— uniq.	Subvention à la caisse de retraite	»	380,000 »	380,000 »
TOTAL. . . . fr.		10,503,084 67	777,500 »	11,280,584 67

TITRE II. — DOTATIONS.

		CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
Art. uniq.	Liste civile	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	CHAPITRE II.			
— uniq.	Sénat	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE III.			
— uniq.	Chambre des Représentans	367,665 »	»	367,665 »
	CHAPITRE IV.			
— 1.	Personnel de la Cour des Comptes	43,386 20	»	117,010 20
— 2.	Id. des bureaux	56,724 »	»	
— 3.	Matériel	16,900 »	»	
	Total fr.	3,255,997 95	»	3,255,997 95

TITRE III. — SERVICES GÉNÉRAUX.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.	
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Administration centrale.</i>					
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 141,000	
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés .	103,000 »	»		
— 3.	Matériel	15,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
<i>Cour de Cassation.</i>					
— 1.	Litt. A. Personnel 233,800	} 243,800 »	»	} 1,748,426 72	
	» B. Matériel. 10,000				
<i>Cour d'Appel.</i>					
— 2.	Litt. A. Personnel 474,400	} 496,400 »	»		
	» B. Matériel. 16,000				
	» C. Mobilier. 6,000				
<i>Tribunaux de première instance, justices-de- paix, greffes de police et de commerce.</i>					
— 3.	Litt. A. { Personnel 654,466 72	} 996,226 72	»		
	{ Matériel 18,000 »				
	» B. Greffiers près des tri- bunaux de commerce . 11,040 »				
— 4.	» C. Just'-de-paix et de police 312,720 »				
— 4.	Présidence des assises.	12,000 »	»		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
<i>Haute-Cour.</i>					
— 1.	Litt. A. Personnel. 62,050 »	} 66,250 »	»	} 140,560 »	
	» B. Matériel 4,200 »				
— 2.	Auditeurs et prévôts	74,310 »	»		
CHAPITRE IV.					
— uniq.	Frais de poursuite et d'exécution	670,000 »	»	670,000 »	
CHAPITRE V.					
— uniq.	Constructions et réparations.	35,000 »	»	35,000 »	
A REPORTER. fr.		2,734,986 72	»	2,734,986 72	

SUITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.		2,734,986 72	,	2,734,986 72
CHAPITRE VI.				
<i>Bulletin Officiel et Moniteur Belge.</i>				
Art. 1.	Bulletin Officiel, lois et arrêtés.	30,240 »	»	106,910 »
— 2.	Moniteur Belge { A. Personnel. . . 26,670 { B. Matériel . . . 50,000	76,670 »	»	
CHAPITRE VII.				
— uniq.	Pensions.	15,000 »	»	15,000 »
CHAPITRE VIII.				
<i>Prisons.</i>				
— 1.	Frais d'entretien et nourriture des prisons .	775,000 »	»	2,167,310 »
— 2.	Traitemens, salaires des employés, etc. .	226,810 »	»	
— 3.	Indemnités aux employés hors d'âge ou infirmes, etc.	5,500 »	»	
— 4.	Frais de bureau et impressions.	10,000 »	»	
— 5.	Constructions et réparations.	150,000 »	»	
— 6.	Achat de matières premières pour les ateliers des grandes prisons, et paiement des salaires	1,000,000 »	»	
CHAPITRE IX.				
<i>Établissements de bienfaisance.</i>				
— 1.	Frais d'entretien et de transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu et qui tombent à charge de l'État	11,630 »	»	382,000 »
— 2.	Secours à accorder aux établissemens de bienfaisance en cas d'insuffisance de leurs ressources.	31,746 »	»	
— 3.	Pour avances à faire au nom des communes à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité de la société de bienfaisance, et subsides en faveur de la colonie des mendiants, fondée par cette société. .	126,984 »	»	
— 4.	Subsides pour l'entretien des enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du recours aux communes et provinces	211,640 »	»	
CHAPITRE X.				
<i>Police.</i>				
— uniq.	Frais de police, mesures de sûreté publique .	35,000 »	50,000 »	85,000 »
CHAPITRE XI.				
— uniq.	Dépenses ignorées et imprévues	20,000 »	»	20,000 »
TOTAL. . . . fr.		5,461,206 72	50,000 »	5,511,206 72

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement et indemnités du Ministre.	31,000 "	4,000 "	89,660 "
— 2.	Id. des employés.	39,060 "	" "	
— 3.	Matériel du Ministère.	15,600 "	" "	
CHAPITRE II.				
— uniq.	Traitemens des agens du service extérieur	375,900 "	" "	375,900 "
CHAPITRE III.				
— uniq.	Traitemens des agens en inactivité.	8,400 "	" "	8,400 "
CHAPITRE IV.				
— uniq.	Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses	90,000 "	" "	90,000 "
CHAPITRE V.				
— uniq.	Frais à rembourser aux agens du service extérieur.	60,000 "	" "	60,000 "
CHAPITRE VI.				
— uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	" "	105,000 "	105,000 "
TOTAL. fr.		619,960 "	109,000 "	728,960 "
ORDRE LÉOPOLD.				
Art. 1.	Administration de l'ordre	11,300 "	" "	91,300 "
— 2.	Achat de décorations	30,000 "	30,000 "	
— 3.	Pensions.	20,000 "	" "	
TOTAL. fr.		61,300 "	30,000 "	91,300 "
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Personnel	7,350 "	" "	11,750 "
— 2.	Matériel	4,400 "	" "	
CHAPITRE II.				
<i>Bâtimens de guerre.</i>				
— 1.	Personnel	290,906 33	" "	583,976 33
— 2.	Matériel	263,070 "	" "	
CHAPITRE III.				
— uniq.	Magasin de la Marine.	3,900 "	20,000 "	23,900 "
CHAPITRE IV.				
— uniq.	Dépenses éventuelles de la Marine.	4,200 "	" "	4,200 "
TOTAL. fr.		573,826 33	20,000 "	593,826 33

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 "	"	186,000 "
— 2.	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	143,000 "	"	
— 3.	Matériel	20,000 "	"	
— 4.	Frais de déplacement	2,000 "	"	
CHAPITRE II.				
<i>Journal Officiel (Moniteur Belge).</i>				
— uniq.	Frais d'un journal pour la publication des pièces officielles et recueillir les séances des Chambres	"	"	"
<p style="font-size: small;">NOTA Le <i>Moniteur</i> a été placé dans les attributions du Ministre de la Justice par arrêté du 28 mars dernier.</p>				
CHAPITRE III.				
<i>Archives du Royaume.</i>				
— 1.	Frais d'administration	21,000 "	"	28,800 "
— 2.	Archives de l'État dans les provinces. (Traitement des conservateurs et autres dépenses).	6,800 "	"	
— 3.	Frais d'inspection des archives dans les provinces; frais de recherche et de reconnaissance des archives manquantes	1,000 "	"	
CHAPITRE IV.				
<i>Fêtes Nationales.</i>				
— uniq.	Frais de célébration des fêtes nationales. — Exposition d'objets d'art et d'industrie. — Concours d'harmonie	50,000 "	"	50,000 "
CHAPITRE V.				
<i>Pensions et secours.</i>				
— 1.	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	10,000 "	"	28,713 53
— 2.	Continuation ou avance de pension à accorder par le Gouvernement à des veuves de fonctionnaires ou employés qui ont contribué au fonds des veuves sous le Gouvernement précédent.	"	5,000 "	
— 3.	Secours, continuation ou avance de pension à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés Belges aux Indes, du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas, ou à leurs veuves.	"	10,713 53	
— 4.	Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse.	3,000 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		277,800 "	15,713 53	293,513 53

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL
REPORT. fr.		277,800 "	15,713 53	293,513 53
CHAPITRE VI.				
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>				
Art. 1.	Province d'Anvers.	105,405 "	"	1,051,345 "
— 2.	— du Brabant.	115,200 "	"	
— 3.	— de la Flandre occidentale	132,150 "	"	
— 4.	— de la Flandre orientale	130,050 "	"	
— 5.	— du Hainaut.	130,845 "	"	
— 6.	— de Liège.	115,430 "	"	
— 7.	— du Limbourg	110,950 "	"	
— 8.	— du Luxembourg	117,820 "	"	
— 9.	— de Namur	93,495 "	"	
CHAPITRE VII.				
<i>Routes.</i>				
— 1.	Routes de 1 ^{re} classe	1,464,000 "	"	2,066,000 "
— 2.	Id. de 2 ^e classe	602,000 "	"	
CHAPITRE VIII.				
<i>Navigation intérieure.</i>				
— 1.	Canaux	132,400 "	"	1,593,700 "
— 2.	Ports et côtes	302,300 "	"	
— 3.	Polders	70,000 "	900,000 "	
— 4.	Direction.	189,000 "	"	
CHAPITRE VIII bis.				
<i>Bâtimens civils.</i>				
— uniq.	Hôtels, édifices et monumens de l'État	26,700 "	42,000 "	68,700 "
CHAPITRE IX.				
<i>Services des mines.</i>				
— uniq.	Service des mines.	85,400 "	"	85,400 "
CHAPITRE X.				
<i>Secours et pensions.</i>				
— uniq.	Sommes éventuelles pour pensions d'employés révoqués, secours à ceux qui n'ont point droit à la pension, ou à des veuves et enfans d'employés des ponts et chaussées qui se trouvent dans l'indigence.	3,600 "	"	3,600 "
CHAPITRE XI.				
<i>Instruction publique.</i>				
— 1.	Traitemens et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis.	9,704 76	"	762,518 07
— 2.	Frais de trois universités.	384,912 82	"	
— 3.	Frais des athénées et des collèges	83,980 49	23,000 "	
— 4.	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges.	"	13,880 "	
— 5.	Frais de l'instruction primaire	242,040 "	"	
A REPORTER. fr.		4,925,183 07	999,593 53	5,924,776 60

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.		4,925,183 07	999,593 53	5,924,776 60
CHAPITRE XII.				
<i>Agriculture, industrie, commerce, lettres, sciences et arts, service de santé.</i>				
Art. 1.	Agriculture, industrie, commerce . . .	274,593 »	100,000 »	529,083 »
— 2.	Lettres, sciences et arts.	120,790 »	»	
— 3.	Service de santé	20,700 »	13,000 »	
CHAPITRE XIII.				
<i>Cultes.</i>				
— 1.	Culte catholique	3,352,880 41	»	3,472,880 41
— 2.	Culte protestant.	65,000 »	»	
— 3.	Culte israélite	10,000 »	»	
— 4.	Secours	45,000 »	»	
CHAPITRE XIV.				
<i>Garde civique.</i>				
— 1.	Prix à distribuer pour l'exercice au tir. . .	20,000 »	»	62,400 »
— 2.	Frais d'inspection générale de la garde civique et frais d'administration de l'état-major-général	12,400 »	»	
— 3.	Réparations et entretien des armes de la garde civique	30,000 »	»	
CHAPITRE XV.				
<i>Statistique générale.</i>				
— 1.	Confection des tables décennales des actes de l'état-civil de 1824 à 1833 inclus . . .	»	29,000 »	31,740 »
— 2.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale.	2,540 »	»	
— 3.	Achat de livres, abonnement aux ouvrages périodiques étrangers relatifs à la statistique	200 »	»	
CHAPITRE XVI.				
<i>Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants. — Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais.</i>				
— 1.	Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants	»	100,000 »	100,000 »
— 2.	Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais	MÉMOIRE.	»	
A REPORTER. . . . fr.		3,879,286 48	1,241,593 53	10,120,880 01

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
REPORT . . . fr.		8,879,286 48	1,241,593 53	10,120,880 01
CHAPITRE XVII.				
<i>Récompenses honorifiques ou pécuniaires.</i>				
Art. 1.	Pour frais de confection de médailles ou croix en fer à décerner aux citoyens qui ont été blessés, ou qui ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale	»	15,000 »	} 20,000 »
— 2.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement. . . .	5,000 »	»	
CHAPITRE XVIII.				
<i>Dépenses imprévues.</i>				
— uniq.	Crédit ouvert pour dépenses imprévues . . .	60,000 »	»	60,000 »
TOTAL. . . . fr.		8,944,286 48	1,256,593 53	10,200,880 01

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
Voir la loi du 19 avril 1833, <i>Bulletin</i> n° 34 (437), dont le chiffre est de fr. 66,433,000 Duquel il faut déduire en vertu de l'art. 1 ^{er} de la présente loi. 11,433,000				
RESSE. . . fr. 55,000,000		25,000,000 »	30,000,000 »	55,000,000 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

		CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement et indemnité du Ministre	25,000 »	»	566,140 »
— 2.	Id. des employés	390,860 »	»	
— 3.	Matériel et dépenses diverses	45,000 »	»	
— 4.	Service de la monnaie	9,600 »	15,680 »	
— 5.	Magasin général des papiers	80,000 »	»	
CHAPITRE II.				
<i>Administration de la Trésorerie dans les provinces.</i>				
— 1.	Traitemens des employés	87,428 57	»	327,428 57
— 2.	Matériel et dépenses diverses	240,000 »	»	
CHAPITRE III.				
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises, Garanties, Poids et Mesures.</i>				
— 1.	Traitemens et remises des employés.	6,432,975 »	»	6,919,385 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	486,410 »	»	
CHAPITRE IV.				
<i>Administration de l'Enregistrement, Domaines et Forêts.</i>				
— 1.	Traitement et remises des employés	719,210 »	18,160 »	1,794,250 »
— 2.	Remises des receveurs	648,840 »	21,860 »	
— 3.	Matériel et dépenses diverses	202,480 »	183,700 »	
CHAPITRE V.				
<i>Administration des Postes et Messageries.</i>				
— 1.	Traitement des employés.	255,940 »	»	715,270 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	271,830 »	80,000 »	
— 3.	Service rural	107,500 »	»	
CHAPITRE VI.				
<i>Administration du Cadastre.</i>				
— 1.	Traitement des employés.	237,670 »	»	572,470 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	34,800 »	300,000 »	
TOTAL. fr.		10,275,543 57	619,400 »	10,894,943 57

TITRE IV. — NON-VALEURS.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
Art. 1.	Sur l'impôt foncier (2/3 des 2 p. °/°)	200,750 »	»	200,750 »
— 2.	Sur l'impôt personnel	350,000 »	»	350,000 »
— 3.	Sur l'impôt des patentes.	91,000 »	»	91,000 »
— 4.	Sur les redevances des mines	10,050 »	»	10,050 »
TOTAL.		651,800 »	»	651,800 »

Récapitulation.

TITRE PREMIER.				
DETTE PUBLIQUE		10,503,084 67	777,500 »	11,280,584 67
TITRE II.				
DOTATIONS		3,255,997 95	»	3,255,997 95
TITRE III.				
SERVICES GÉNÉRAUX .	Justice	5,461,206 72	50,000 »	5,511,206 72
	Affaires Étrangères	619,960 »	109,000 »	728,960 »
	Ordre Léopold	61,300 »	30,000 »	91,300 »
	Marine	573,826 33	20,000 »	593,826 33
	Intérieur	8,944,286 48	1,256,593 53	10,200,880 01
	Guerre	25,000,000 »	30,000,000 »	55,000,000 »
	Finances	10,275,543 57	619,400 »	10,894,943 57
TITRE IV.				
NON-VALEURS		651,800 »	»	651,800 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		65,347,005 72	32,862,493 53	98,209,499 25

Présenté au Roi à Bruxelles, le 12 juin 1833.

Le Ministre des Finances ad interim,

AUG. DUVIVIER.

Approuvé :

LÉOPOLD.